



Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal Séance du lundi 04 mai 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 28 puis 29
Votants	: 33

CONVOCATION du 27 avril 2015.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Marina FERRARI, Georges BUISSON, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Pascal PELLER, Thibaut GUIGUE, Evelyne FORNER-CACCIATORE, Jean-Jacques MOLLIE, Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Hadji HALIFA, Jérôme DARVEY, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Joaquim TORRES, Aurore MARGAILLAN, Nicolas POILLEUX, Lorène MODICA, Raynald VIAL, Serge GATHIER, Véronique DRAPEAU, André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI, Fabrice MAUCCI et Marion GERLAUD (à partir de 19 h 15 avant le vote du rapport n° 14).

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (ayant donné procuration pour la séance à Dominique DORD), Jean-Marc VIAL, Marie-Alix BOURBIAUX (ayant donné procuration pour la séance à Marina FERRARI), Nathalie MURGUET (ayant donné procuration pour la séance à Evelyne FORNER-CACCIATORE), Soukaina BOUHNİK, Lucie DAL PALU (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), et Marion GERLAUD (ayant donné procuration à Fabrice MAUCCI jusqu'à 19 h 15 avant le vote du rapport n° 14).

SECRETAIRE DE SEANCE : Lorène MODICA.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (CGCT articles L. 2122-22 ET L.2122-23)

Le conseil municipal prend acte des décisions.

➤ Décision N° 07/2015 du 29/01/2015 exécutoire le 26/02/2014 : portant signature d'un bail de location d'un bien appartenant à la Ville

Objet : Signature d'un avenant N°5 au bail du 2 avril 2010 au profit de l'Etat (Ministère Education Nationale) pour la révision annuelle du loyer des locaux communaux sis 2 rue Vaugelas.

➤ Décision N° 08/2015 du 29/01/2015 exécutoire le 26/02/2014 : portant signature d'une convention d'occupation précaire

Objet : Signature d'une convention d'occupation précaire de locaux, sis 1 rue Jean Monard avec la Fédération Rhône Alpes Thermal à compter du 1^{er} février 2015 pour une durée d'un an moyennant une redevance mensuelle de 100 euros.

➤ Décision N° 14/2015 du 25/02/2015 exécutoire le 26/02/2014 : portant signature d'un marché M.A.P.A. supérieur à 90 000€ HT et inférieur à 207 000 € HT.

Objet : Signature d'un marché pour la fourniture courante de chauffage, sanitaire, plomberie, ventilation, pour la maintenance du patrimoine de la Ville, avec la Société Distribution Sanitaire Chauffage pour une durée de un an reconductible trois fois et un montant maximal annuel de 50 000 euros HT.

➤ Décision N° 17/2015 du 09/03/2015 exécutoire le 09/03/2014 : portant signature d'un marché M.A.P.A. supérieur à 90 000€ HT et inférieur à 207 000 € HT.

Objet : Signature d'un marché pour la fourniture de quincaillerie et de petit outillage pour la maintenance du patrimoine de la Ville avec la Société B2C AFDB pour une durée de un an reconductible trois fois et un montant maximal annuel de 50 000 euros HT.

➤ Décision N° 18/2015 du 09/03/2015 exécutoire le 09/03/2014 : portant signature d'un marché M.A.P.A. supérieur à 90 000€ HT et inférieur à 207 000 € HT.

Objet : Signature d'un marché pour la fourniture de matériaux pour revêtements muraux, sols et peinture destinés à l'entretien du patrimoine de la Ville avec la Société PPP Monod SA pour une durée de un an reconductible trois fois et un montant maximal annuel de 50 000 euros HT.

➤ Décision N° 22/2015 du 18/03/2015 exécutoire le 19/03/2014 : portant signature d'un marché M.A.P.A. supérieur à 90 000€ HT et inférieur à 207 000 € HT.

Objet : Signature d'un marché pour la fourniture de matériels électriques et d'éclairage pour la base d'un accord cadre multi attributaires avec les Sociétés AED, CGED et REXEL pour une durée de un an reconductible deux fois.

➤ Décision N° 21/2015 du 18/03/2015 exécutoire le 19/03/2014 : portant signature d'un marché M.A.P.A. supérieur à 90 000€ HT et inférieur à 207 000 € HT.

Objet : Signature d'un marché avec la Société SNEF pour l'extension du dispositif de video protection urbaine pour une durée 55 jours ouvrés à compter de la notification dudit marché avec un montant de tranche ferme de 108 687,68 euros HT (15 caméras) et de tranche conditionnelle de 94 082,26 euros HT (10 caméras).

➤ Décision N° 25/2014 du 19/03/2014 exécutoire le 26/03/2014 : portant sur la vente d'un véhicule RENAULT 8284 TK 73 – V25

Objet : Vente d'un véhicule RENAULT à Christine GUALA, 30 rue Edouard Colonne 73100 Aix-les-Bains, pour la somme de 1000 euros.

➤ Décision N° 23/2015 du 01/04/2015 exécutoire le 01/04/2014 : portant signature d'un marché M.A.P.A. supérieur à 90 000€ HT et inférieur à 207 000 € HT.

Objet : Signature d'un marché pour les fournitures et livres scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires publiques avec :

- LACOSTE (lot 1) pour la papeterie et les articles scolaires avec les montants annuels HT de 18 000 euros mini et 52 000 euros maxi
- DECITRE (lot 2) pour les livres scolaires avec les montants annuels HT de 8 000 euros mini et 26 000 euros maxi

➤ Décision N° 026/2015 du 16/04/2015 exécutoire le 20/04/2014 : portant réalisation d'un emprunt de 2 500 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne

Objet : Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 2 500 000 € pour assurer le financement d'une partie des investissements du budget principal et du budget annexe.

Le prêt s'amortira sur 20 ans.

➤ Décision N° 027/2015 du 16/04/2015 exécutoire le 22/04/2014 : décidant constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Chambéry

Objet : La Ville se porte partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Chambéry contre Benoît LAJAT et Julien LOPEZ pour l'affaire de détérioration du mobilier au cimetière pour un montant des dommages causés de 3 302,30 euros.

➤ Décision N° 28/2015 du 21/04/2015 exécutoire le 23/04/2014 : portant signature d'une convention d'occupation précaire

Objet : Signature d'une convention précaire pour le Restaurant de la Plage, sis Avenue Daniel Rops avec la SARL LA PLAGE D AIX représentée par son gérant Dominique TOURNIER à compter de la signature de la convention et jusqu'au 30 septembre 2015 moyennant une redevance d'occupation de 51 500 euros HT soit 61 800 TTC.

2. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – Opération annuelle de tri des collections

Pour proposer au public des collections attractives et ne pas surcharger les rayonnages, des opérations régulières de tri des collections, ou désherbage, sont effectuées chaque année par les agents de la bibliothèque municipale, sur la base de critères clairement établis.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le déclassement des documents de la bibliothèque municipale, à l'exclusion des documents dévolus à la conservation, autorise la destruction des documents déclassés jugés en mauvais état, autorise le don des documents déclassés à des associations, à d'autres services municipaux ou à des particuliers et autorise des ventes ponctuelles aux particuliers de documents déclassés qui n'auront pu être donnés, selon les tarifs annexés qui seront intégrés au catalogue des tarifs.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

3. DOMAINE PUBLIC – Lancement d'une procédure de déclassement du domaine public avec enquête publique – Rue du Docteur François Gaillard

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, l'urbanisation des îlots H et I nécessite la désaffectation et le déclassement d'éléments du domaine public communal, qui devront être cédés à l'aménageur, l'OPAC de la Savoie, l'assiette foncière des projets les comprenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet de déclassement des éléments du domaine public communal d'une contenance de 21 a 99 ca et décide d'engager une procédure de déclassement avec enquête publique préalable des éléments.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

4. AFFAIRES FONCIERES – Autorisation de déposer un permis de construire sur une propriété communale, route de Pugny

La commune est propriétaire d'une propriété non bâtie sise route de Pugny, d'une contenance totale de 1 ha 67 a 72 ca.

Cette propriété a vocation à accueillir notamment une exploitation industrielle. La société Elis, leader européen de la location entretien de linge, a manifesté son intérêt pour le développement d'une nouvelle usine sur le site.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la société REDIM SAS ou à toute autre personne s'y substituant à déposer notamment un permis de construire une usine d'entretien de linge sur la propriété non bâtie constituée des parcelles cadastrées section AO sous les n° 216p, 226, 350, 225 et 217p d'une contenance totale de 1 ha 67 a 72, sise route de Pugny à Aix-les-Bains, appartenant au domaine privé de la Commune.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

5. RENOVATION URBAINE – Déclassement d'un délaissé du domaine public – Boulevard de la Roche du Roi

La commune est propriétaire d'un délaissé (bande de terrain orientée Est-Ouest d'une surface d'environ 01 a 00 ca) du domaine public.

Il est clôturé, n'a aucune affectation directe au public, et ne concourt à aucun service public. Ce projet ne modifiant ni les conditions de circulation ni de desserte (le déclassement ne concerne pas une voie), il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique.

A l'unanimité, le conseil municipal constate la désaffectation matérielle du délaissé communal d'une contenance d'environ 01 a 00 ca, situé en contrebas du boulevard de la Roche du Roi, décide de déclasser du domaine public communal ce délaissé communal et procède à son classement dans le domaine privé de la commune.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

6. RENOVATION URBAINE – Vente d'un terrain sis chemin du colonel Rollet

La Ville est propriétaire d'un terrain d'environ 01 a 51 ca, proche du chemin du colonel Rollet, attenant au côté Ouest de la propriété de Mme et M. Scozzaro. C'est le reliquat des parcelles (auparavant utilisées comme places de stationnement public pour les habitants du quartier) sur lesquelles a été aménagé l'îlot E de l'ANRU.

Véronique DRAPEAU et Serge GATHIER s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité autorise le maire, ou son représentant, à signer au nom de la Commune un acte authentique de vente au profit de madame et monsieur Raphaël Scozzaro, ou à toute autre personne s'y substituant, au prix de douze mille euros.

POUR : 31 - CONTRE : / - ABSTENTIONS : 2

7. RENOVATION URBAINE – Vente d'une propriété communale prévue dans la convention ANRU

La commune est propriétaire d'une parcelle non bâtie d'une surface d'environ 29 a 35 ca, dont l'adresse de voirie est Chemin des Moellerons/rue de l'abbé Pierre.

Elle a vocation à être cédée à l'euro symbolique à CITE NOUVELLE, filiale ESH du collecteur ENTREPRISES-HABITAT, SA d'HLM, ou à toute autre personne s'y substituant, comme le prévoit la convention ANRU du 02 juillet 2008.

L'opération prévoit la réalisation de logements locatifs libres (33%), de logements en accession abordable (33%) et de logements en accession libre (33%), permettant de répondre aux objectifs de mixité sur le périmètre ANRU.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à signer une promesse synallagmatique de vente puis un acte authentique de vente à l'euro symbolique de la parcelle relevant du domaine privé communal d'une surface d'environ 29 a 35 ca, à CITE NOUVELLE, filiale ESH du collecteur ENTREPRISES-HABITAT, ou à toute autre personne qu'elle se substituera.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

8. RENOVATION URBAINE – Aménagement des espaces publics - Achat de parcelles appartenant à l'OPAC de la Savoie

La commune s'est engagée dans une opération de rénovation urbaine avec notamment la signature d'une convention avec l'agence nationale de rénovation urbaine le 02 juillet 2008.

Cette opération est en voie d'achèvement. Dans le cadre de la convention, il est convenu que la commune se rendra propriétaire d'espaces publics, non seulement dans le but d'une rationalisation de leur entretien, mais aussi et surtout avec l'objectif de minorer les charges pour le public visé.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à signer un acte authentique d'achat à l'euro symbolique d'un tènement d'une surface totale d'environ 87 a 57 ca) situé rue Pauline Borghèse/avenue du président Franklin Roosevelt à Aix-les-Bains à l'Opac de la Savoie, domicilié 7, rue de l'Iseran à Chambéry.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

9. RENOVATION URBAINE – Marché public pour l'aménagement des espaces publics – Demande de subvention auprès du Conseil Régional et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Afin de finaliser les aménagements de voiries et d'espaces publics dans le cadre du projet de rénovation urbaine des quartiers du Sierroz et de Franklin Roosevelt, les opérations « CREATION PROLONGEMENT RUE DES MOELLERONS » et « REQUALIFICATION CHEMIN DE VIBORGNE » doivent être engagées. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés de travaux, à conclure après consultation réglementaire, et tous documents relatifs à ces réalisations et sollicite le Conseil Régional et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), pour l'obtention des aides financières prévues au plan de financement du projet de rénovation urbaine des quartiers du Sierroz et Franklin Roosevelt pour ces opérations.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

10. RESSOURCES HUMAINES – Gratification des stagiaires

Le décret d'application n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages modifie les modalités d'attribution des gratifications de stage. La présente délibération actualise le montant versé à hauteur de 13,75 % du plafond horaire de la Sécurité sociale pour les conventions de stages conclues entre le 1^{er} décembre 2014 et le 31 août 2015 et 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale pour les conventions de stages conclues à compter du 1^{er} septembre 2015.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'actualisation du montant de la gratification versée aux stagiaires.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

11. RESSOURCES HUMAINES – Autorisation spéciales d'absences (ASA)

Les agents de la fonction publique territoriale peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence pour des événements familiaux (naissance, mariage, décès...) ou des motifs civiques (juré d'assise, sapeur pompier volontaire, réserviste gendarmerie...).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport sur les Autorisations Spéciales d'Absence.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

12. RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du tableau des emplois permanents

En application des dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et pour répondre aux besoins des services le conseil municipal à l'unanimité approuve l'actualisation du tableau des emplois permanents de la commune.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

13. MARCHES PUBLICS – Travaux d'entretien et construction de voiries et réseaux - Groupement de commandes avec la CALB

La Ville et la Communauté d'Agglomérations du Lac du Bourget souhaitent renouveler le marché public de travaux de construction, d'entretien, de rénovation et de grosses réparations des voiries. Pour cela, il convient de constituer un groupement de commandes entre les deux entités, la Ville étant le coordonnateur.

Pour ce marché de travaux d'un an reconductible trois fois, le montant annuel minimal pour la Ville est de 500 000€ HT.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, la Ville étant coordonnateur et autorise le maire ou son représentant à signer :

- o la convention constitutive du groupement de commandes
- o le marché issu de la consultation qui sera passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert
- o procède à la désignation de représentants de la Ville admis à siéger à la Commission d'Appel d'offres du groupement, ces représentants étant élus parmi les membres de la CAO de la Ville :
 - Membre titulaire : Marie-Pierre Montoro-Sadoux
 - Membre suppléant : Jean Jacques Mollie

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

14. CENTRE AQUATIQUE - Extension du parking - Demande d'un fonds de concours auprès de la CALB

La Ville est maître d'ouvrage du projet d'aménagement du parking du centre nautique visant à augmenter la capacité du stationnement dans l'espace inclus entre le cinéma "les Toiles du Lac" et l'entrée de la plage.

André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI, Fabrice MAUCCI, Marion GERLAUD ayant voté contre, Véronique DRAPEAU et Serge GATHIER s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité sollicite un fonds de concours auprès de la CALB dans la limite d'un double plafond, soit 50% des charges réelles HT liées à cette opération. Dans la limite de 175 552 € (dans le cas où l'opération dépasserait l'estimation initiale de 350 000 € HT),

POUR : 27 - CONTRE : 4 - ABSTENTIONS : 2

15. CENTRE AQUATIQUE - Entretien des espaces verts - Convention de mise à disposition de services de la Ville au profit de la CALB

La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) a en charge la gestion du centre aquatique. Afin d'éviter que la CALB organise un service spécifique devant assurer l'entretien des espaces verts du centre aquatique, les services de la Ville seront chargés de les entretenir.

A l'unanimité, le conseil municipal donne accord pour la mise à disposition de personnel pour l'entretien des espaces verts du centre aquatique géré par la CALB.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

16. PREVENTION DES INONDATIONS - Demande de subventions pour la surveillance des crues et alertes du Sierroz

Le classement des digues du Sierroz en catégorie C implique la mise en place d'un dispositif de surveillance et d'alerte préventive à la population riveraine en cas de crue de la rivière.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le principe de lancer les procédures administratives complémentaires et les travaux d'installation et de maintenance et sollicite les aides financières auprès de l'État, du Conseil Départemental au titre du PAPI 2 et de tout autre organisme.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

17. AFFAIRES ECONOMIQUES - Relance de l'activité pour l'hôtellerie de plein air – Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du CDDRA de Métropole Savoie

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants au sein du camping du Sierroz, à l'unanimité, le conseil municipal sollicite la Région Rhône-Alpes pour l'action « Relance de l'activité économique de l'Hôtellerie de plein air par un positionnement marketing de l'offre », dans le cadre du CDDRA de Métropole Savoie, à hauteur de 30% de la dépense.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

18. AFFAIRES ECONOMIQUES – Valorisation des producteurs locaux sur les marchés – Demande de subventions

La Ville souhaite engager une action de mise en valeur du carré-producteur présent dans la halle Clémenceau. A l'unanimité, le conseil municipal décide de conduire l'opération conception d'une signalétique de promotion des producteurs locaux sur les marchés, pour un montant total de dépenses de 8.560 euros HT soit 10.272 euros TTC, sollicite pour réaliser cette opération une subvention de la région Rhône-Alpes dans le cadre du PSADER de Métropole Savoie, pour un montant de subvention de 5.263 euros et sollicite une subvention du département de Savoie dans

le cadre du CTS lac du Bourget et ses montagnes, pour un montant de subvention de 2.054 euros au taux de 20 %.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

19. PLAGES D'AIX – Exploitation d'un bar restaurant – Délégation de Service Public

Le contrat de délégation de service public de l'exploitation du restaurant de la plage est arrivé à échéance le 1^{er} octobre 2014.

Comme annoncé lors du conseil du 25 février 2015, la Ville va lancer en parallèle deux procédures : une procédure pour une exploitation dans le cadre d'une DSP, une seconde procédure dans le cadre d'un bail commercial. A l'unanimité, le conseil municipal acte le principe de délégation de ce service public pour l'exploitation du restaurant de la plage en affermage et donne pouvoir au maire pour lancer la procédure de consultation et l'autorisation à signer tout document relatif à la procédure.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

20. STATIONNEMENT - Gratuité pour les personnes en situation de handicap

Le 18 mars dernier le Parlement a adopté la loi n°2015-300 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap. André GIMENEZ, Véronique DRAPEAU et Serge GATHIER s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité approuve la gratuité du stationnement pour les personnes titulaires d'une carte européenne d'invalidité.

POUR : 30 - CONTRE : / - ABSTENTIONS : 3

21. ENERGIE CALORIFIQUE - Avenant n°2 au contrat de délégation de service public – Adaptations issues de l'avenant n°1

Par contrat de concession en date du 18 novembre 2013, notifié le 20 novembre 2013, la Ville a confié la construction et la gestion d'un service public de production et de distribution d'énergie calorifique à la société IDEX ENERGIES. Celle-ci, pour des raisons sociales, devient « AIX ENERGIES NOUVELLES ». A l'unanimité, le conseil municipal accepte les modifications et les termes de.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

22. RESEAU DE CHALEUR - Déploiement de la fibre optique / Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes avec IDEX : QUESTION DIFFÉRÉE

23. REDEVANCE D OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Ouvrages de réseaux publics de transport d'électricité, de distribution de gaz et de télécommunication

Le domaine public communal est occupé par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité, de gaz ainsi que par les réseaux des opérateurs de télécommunications.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le montant des redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport d'électricité, de distribution de gaz, de télécommunication.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

24. REGLEMENT DE VOIRIE – Mise en place de la commission spéciale et projet de règlement

La Ville, en sa qualité de gestionnaire du domaine public, souhaite constituer une commission spéciale afin d'élaborer un règlement de voirie.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord à la mise en place de la commission spéciale dédiée au futur règlement de voirie et approuve le projet de règlement intérieur de cette commission.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

25. EAU POTABLE - Appel à projet : « économiser l'eau pour l'alimentation » éligible à une aide de l'Agence de l'Eau

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet 2015 intitulé : «Économiser l'eau pour l'alimentation en eau potable».

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

26. FINANCES - Protocole entre la Société des Courses et la Ville

Le présent rapport vise à établir un nouveau protocole financier pour les sept ans à venir entre la Ville et la Société des Courses. Ce protocole propose de maintenir une subvention annuelle de 15.245 euros à cette société en vue de l'organisation du Grand Prix d'Aix les Bains mais fixe

également, en contrepartie, une participation de cette société (15.000 euros) à l'entretien de l'hippodrome.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes du protocole financier qui renouvelle et précise le précédent protocole.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

27. FINANCES - Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires

A l'unanimité le conseil municipal approuve l'attribution des subventions au profit des associations et autres bénéficiaires.

POUR : 33 - ABSTENTION : / - CONTRE : /

28. FINANCES - Rapport sur l'état de la dette 2014 et délégation donnée au Maire pour le recours à l'emprunt et la gestion active de la dette

A l'unanimité, le conseil municipal :

1. **Sur le chapitre I** : donne acte au maire de la communication du rapport sur la gestion de la dette 2014,
2. **Sur le chapitre II** :
 - décide de donner délégation au maire pour procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget (budget principal et budgets annexes), ou destinés au financement des autorisations de programme , et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites ci-avant définies,
 - décide de réaliser les lignes de trésorerie
 - décide de dire que cette délégation est donnée pour les exercices budgétaires 2015 et 2016 jusqu'à son renouvellement dans le cadre de la présentation du rapport annuel prévu au cours du premier semestre 2016,
 - décide de dire que le conseil municipal sera tenu informé des emprunts, des instruments de couverture et produits de financements contractés dans le cadre de cette délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du C.G.C.T.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

29. FINANCES - Acquisition par le Club de Bridge de son espace sis au 1, rue Jean Monard - Garantie d'emprunt

André GIMENEZ et Fatiha BRUNETTI ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité approuve la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice du Club de Bridge pour l'acquisition de son espace à Lestal, 1 rue Jean Monard.

POUR : 31 - CONTRE : 2 - ABSTENTION : /

30. FINANCES - Acquisition d'un ensemble immobilier de 2 logements collectifs PLS « Résidence Bella Vista », chemin du Biollay - Garantie d'emprunt

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de la SA d'HLM ICF Sud Est Méditerranée pour l'acquisition en VEFA de 2 logements collectifs PLS « Résidence Bella Vista », chemin du Biollay,

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

31. FINANCES - Tarifs votés pour 2015 et 2016 – Impact des quotients familiaux

La mise en place d'une nouvelle grille de quotients familiaux plus adaptée au profil des familles aixoises, est mise en application au fur et à mesure à l'ensemble des services qui appliquent une tarification concernée (restauration scolaire, accueil de loisirs en particulier).

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le rapport qui vient de lui être présenté concernant les tarifs pour l'année scolaire 2015 / 2016 du conservatoire de musique et d'art dramatique et de l'école municipale des.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

32. VOIRIE - Changement de dénomination d'un tronçon public du chemin de Viborgne :

QUESTION RETIRÉE

APRES LE CHAPITRE DES QUESTIONS ORALES, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 HEURES 30.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 04 mai 2015, est affiché à la porte de la mairie le mercredi 06 mai 2015.

Christiane DARCHE
Directeur de l'Administration Générale